

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 23 JANVIER 1894.

FORMATION DES LISTES DES ÉLECTEURS POUR LES CHAMBRES LÉGISLATIVES (¹).

AMENDEMENT PRÉSENTÉ PAR M. HUYSMANS.

ART 28 (de la commission).

Remplacer au premier alinéa du § 3° les mots : *d'un mois au moins*, par
les mots : *trois mois au moins*.

L. HUYSMANS.

(¹) Projet de loi, n° 3.

Rapport sur le titre I^{er}, n° 5.

Amendements, n° 11, 15, 16, 19, 24, 26, 29, 45, 44, 49, 52, 55 et 57.

Rapport sur les titres II et III, n° 22.

Rapport sur des amendements renvoyés à la commission, n° 40.